

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté		
AVIS N° 2021 – 25		
Date validation officielle : 27/12/2021	Objet : Liste régionale des espèces déterminantes ZNIEFF Bryophytes	Vote : unanimité

Consultation écrite des membres du CSRPN

Le CSRPN est saisi par la DREAL pour la validation de la liste régionale Bourgogne-Franche-Comté des espèces déterminantes Bryophytes pour les ZNIEFF.

Le CSRPN a été destinataire le 25 novembre 2021 de la note méthodologique et de la liste proposée.

Considérant :

- que cette liste respecte le guide méthodologique national pour l'inventaire en continu des ZNIEFF (2014) ;
- que cette liste a bénéficié de la collaboration d'experts du domaine ;
- les avis CSRPN :
 - 2018-13 du 11 décembre 2018 sur les listes d'espèces déterminantes à échelle BFC,
 - 2019-01 du 21 mars 2019 sur la méthodologie (arbre de déterminance) pour sélectionner les espèces jugées déterminantes ;
- les remarques du groupe de travail du 4 septembre 2020 et notamment qu'une espèce déterminante n'entraîne pas forcément à elle seule la création d'une ZNIEFF ;
- les avis CSRPN 2021-04 du 18 mars 2021 sur l'actualisation de la Liste rouge des Bryophytes de Franche-Comté et 2021-23 du 10 décembre 2021 sur la création d'une Liste rouge des Bryophytes de Bourgogne ;
- que les listes seront révisées régulièrement au regard de l'évolution des connaissances sur les taxons, notamment de l'évolution des listes rouges régionales d'espèces menacées ;

Le CSRPN :

- valide la liste des espèces déterminantes pour les Bryophytes, telle que présentée en annexe de cet avis ;

Le CSRPN émet un avis favorable.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU